



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 octobre 2017**

Décision n° **CP-2017-1900**

commune (s) : Vénissieux

objet : Requalification rue Gambetta - Travaux de voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 4 octobre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano, Mme Frih, MM. Kabalo, Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 3 octobre 2017**Décision n° CP-2017-1900**

commune (s) :	Vénissieux
objet :	Requalification rue Gambetta - Travaux de voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ce projet a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie réseaux divers (VRD) relatif à la requalification de la rue Gambetta à Vénissieux.

La rue Gambetta se situe au centre de la Ville de Vénissieux et permet l'accès au parking de l'Hôtel de Ville. Elle est sur l'itinéraire de la ligne de bus C12 qui est une des lignes de bus les plus chargées de l'agglomération. Cette rue assure la liaison entre la ligne de tramway T4 présente avenue Marcel Houël et la rue Jean Macé située au centre-ville de Vénissieux.

Le trottoir ouest de la rue n'est actuellement pas accessible aux personnes à mobilités réduite sur l'ensemble du cheminement. La voirie est fortement dégradée et ne présente ni cheminement vélo, ni stationnement. Les travaux ont notamment pour objet : le terrassement général, la pose de bordures, la reprise des chaussées et trottoirs et la mise en œuvre de revêtements bitumineux de chaussées et trottoirs.

Par délibération du Conseil n° 2017-2109 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a voté une individualisation d'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 758 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P09O5375 ; pour un montant de 15 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux sur l'opération n° 1P09O5375 et pour un montant de 90 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P09O5375.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la requalification de la rue Gambetta à Vénissieux - Travaux de voirie réseaux divers.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, a choisi l'offre de l'entreprise EIFFAGE Route centre-est, pour un montant de 528 921 € HT, soit 634 705,20 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) relatif à la requalification de la rue Gambetta à Vénissieux et tous les actes y afférents, avec l'entreprise EIFFAGE Route centre-est, pour un montant de 528 921 €HT, soit 634 705,20 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée sur l'opération n° 0P09O5375 le 18 septembre 2017, pour la somme de 758 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

3° - Le montant total à payer en 2017-2018 sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2017-2018 - compte 23151 - fonction 844

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 octobre 2017.

.